



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Démocratie en santé : l'an III du patient partenaire.

Rentrée de patients,
5 septembre 2019,
Salle Laroque

Christian Saout,
Membre du Collège de la HAS

Ouverture

- ❑ **Point de vue personnel**
- ❑ **N'engage nullement la HAS**
- ❑ **Même si de son côté l'institution avance sur la participation des usagers en son sein, et doit livrer pour l'année prochaine une recommandation générale sur l'engagement en santé, identifiant les modes et les principes de cet engagement.**

Où en sommes nous ?

Droits des personnes et des groupes	Participation citoyenne
Droits individuels, à plusieurs reprises, y compris dans la loi bioéthique à venir	Formes bien identifiées <ul style="list-style-type: none">- Patient expert,- Patient ressource,- Pairs,- Patient enseignant,- Patient chercheurs,- Expérience patient ...
Droits collectifs : représentation agréée, formation, regroupements interassociatifs	Principes établis et reconnus : <ul style="list-style-type: none">- Partenariat,- Réflexivité,- Co-construction
De nombreux lieux de manifestation des intérêts individuels ou collectifs	De rares participations instituées : ETP, article 92
Des financements	Peu de financements

Où allons-nous ?

- Imaginaire révolutionnaire et partenariat ne font pas bon ménage (an II, anIII...)
- Une stratégie publique identifiée est sans doute nécessaire.
- L'appropriation locale et les relais local(aux) sont indispensables : notre sujet est affaire de pratique(s) de terrain.
- La formation doit être résiduelle par rapport à l'action, si l'on ne veut pas que les potentiels financements « arrosent le désert ».
- Il faut probablement quelques leaders.
- Les associations agréées ont une « dette » de participation elles aussi.
- Individus et structures associatives doivent comparablement être sollicités.

Pour conclure

Pour les droits : Mobilisation des terrains + mobilisation publique + loi

Pour la participation citoyenne : Références + appuis intermédiaires (région ou sous-région) + actions locales + une stratégie nationale (ça ne peut pas nuire).